

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique (CMAD)
Demande de subvention de fonctionnement et d'acquisition d'instruments de musique au
conseil départemental du Finistère

—————

Dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions institutionnelles et, au regard de son classement, par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique (CMAD) a l'opportunité de bénéficier de mesures de soutien financier par le conseil départemental du Finistère. Ces aides se déclinent sous deux formes : un premier volet dédié au fonctionnement global de l'établissement, un second dédié à l'investissement (acquisition d'instruments de musique). La demande de subvention globale s'élève à 46 655 € pour l'année 2015.

Le CMAD de Quimper offre à ses 663 élèves un large éventail de formations depuis l'éveil musical pour les enfants de 5 et 6 ans jusqu'aux formations pré-professionnelles pour les étudiants inscrits en cycle spécialisé.

Centre ressource pour les professionnels et les amateurs, partenaire de nombreuses associations ou institutions quimpéroises, le conservatoire se situe au croisement des esthétiques musicales et théâtrales : du classique au contemporain, des musiques amplifiées aux musiques traditionnelles.

Dans le domaine de l'action culturelle, l'établissement est un acteur culturel actif et dynamique sur le territoire par la diversité et la qualité de ses propositions, sa dynamique partenariale et son engagement pour les expérimentations artistiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès du conseil départemental du Finistère :

- 1 - une aide globale de 43 000 euros pour soutenir l'action et le développement du conservatoire de musique et d'art dramatique dans tous ces domaines ;
- 2 - une subvention de 3 655 euros pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le maire,

Ludovic JOLIVET